

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250108-002

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Réhabilitation du marché couvert – avenant n° 1 Lot 2 : Charpente et bardage bois		
Numéro	Marché N° 2024I04-2		
Attributaire	ETS GOUNY ET CIE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20240521-047 du 21 mai 2024 attribuant les marchés N° 2024I04 relatifs aux travaux de réhabilitation du marché couvert,

- Considérant que des prestations doivent être supprimées du marché initial,

Décide,

Article 1 : Est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

ETS GOUNY ET CIE
La Bardoire – BP 69
19202 USSEL CEDEX

Article 2 : L'incidence financière est la suivante :

Montant HT du marché initial :	58 800,11 €
Montant HT de l'avenant :	- 7 845,65 €
Montant HT du marché après avenant n° 1 :	50 954,46 €

Soit 13.34 % de diminution sur le montant du marché initial.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 janvier 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE